

EVENEMENT

«Il est urgent de remettre le système à plat»

 3 min • Recueilli par Adrien Naselli



DR

L'ex-président du Conseil d'analyse économique Camille Landais estime que le retour du débat sur la taxation de l'héritage est nécessaire.

L'économiste Camille Landais, coauteur en 2021 d'une note intitulée «Repenser l'héritage», réaffirme la nécessité de réformer la taxation des successions.

Votre note du CAE, Oxfam, le rapport Blanchard-Tirole, la Cour des comptes... Autant d'acteurs qui ont montré au gouvernement la pertinence de revenir sur la fiscalité

des successions ces dernières années. Que s'est-il passé depuis ?

Rien. C'est presque risible. Pendant la campagne présidentielle de 2022, le débat a été instrumentalisé par des acteurs qui jouaient sur la corde émotionnelle. Il faut dire que la perception de la taxe sur l'héritage dans l'opinion publique est très négative, c'est un des impôts les plus détestés alors même qu'une très large majorité de Français ne le paieront pas. Est-ce parce que c'est une taxe qui vient dans un temps très particulier, celui où l'on perd un parent ? Plus fondamentalement, les Français semblent tiraillés entre un vrai désir d'égalité des chances, assez largement partagé, et un souhait profond de pouvoir transmettre un avantage à leurs enfants.

Il faut rappeler que la taxation des héritages ne concerne que les Français les plus riches ?

50 % d'une génération ne touchera à peu près rien en termes d'héritage et ne sera donc pas concerné par ce débat. Parmi les 50 % des gens concernés, ce sont les classes moyennes supérieures qui paient le plus. Quand on transmet par exemple un appartement dans une grande ville à son enfant, on paye des droits de succession faibles mais pas négligeables non plus. Les gens qui ont déjà eu cette expérience la considèrent comme potentiellement traumatisante, car c'est se séparer d'une grosse somme au pire moment de leur vie.

Quelles étaient les conclusions de votre note ?

Qu'il est urgent de remettre le système à plat. Le poids de l'héritage augmente : la fortune héritée représente désormais 60 % du patrimoine total contre 35 % en moyenne au début des années 70. Et les inégalités de patrimoine augmentent également fortement. Le patrimoine hérité est de plus en plus concentré et est redevenu le déterminant fondamental pour atteindre le haut de l'échelle en termes de niveaux de vie. Or, si les barèmes de notre système de fiscalité du patrimoine ont l'air élevés, à 45 % pour les patrimoines de plus de 1,8 million d'euros par exemple, ils ne jouent plus du tout leurs rôles car ils sont désormais mités par tout un tas d'exonérations. Si une personne dotée d'un fort patrimoine planifie sa succession de manière « intelligente », elle peut en transmettre une très large partie sans payer le moindre impôt. Le top 0,1 % de chaque cohorte, qui aura reçu au cours de la vie environ 13 millions d'euros de transmissions brutes, ne paie qu'à peine 10 % de droits de succession sur l'ensemble de ce patrimoine hérité, bien loin du taux

marginal supérieur de 45 %. Le problème est que l'administration fiscale elle-même est perdue : son système de suivi statistique de la fiscalité des successions est complètement défaillant.

C'est le cas du pacte Dutreil par exemple, qui permet de transmettre son entreprise à ses enfants en payant peu d'impôts, et qui est visé par un rapport de la Cour des comptes ?

En 2003, la loi Dutreil (lire page 4) a passé l'abattement de 50 à 75 %. Et les transmissions en pacte Dutreil avant l'âge de 70 ans bénéficient en outre d'une réduction d'impôt supplémentaire de 50 %. Revenir sur ces dispositifs pourrait rapporter de l'ordre de 2 à 3 milliards d'euros.

Une large majorité de Français est favorable à la taxe Zucman mais le gouvernement s'y refuse. La taxation de l'héritage pourrait-elle servir de monnaie d'échange ?

Sur l'héritage, la nature des équilibres politiques est plus subtile que sur d'autres questions fiscales où le clivage droite-gauche est très clair. Depuis 2017, Renaissance répète que son ADN est l'égalité des chances et l'investissement personnel. Quelle meilleure taxe alors que l'imposition des héritages, qu'on obtient par nature sans aucun mérite ? Mais, à chaque fois, les projets sont enterrés. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que les transmissions patrimoniales ne sont pas franchement un problème pour l'égalité des chances dans l'immense majorité de la population. Le problème, c'est vraiment ce qui se joue dans la concentration rapide des richesses tout en haut de la distribution des patrimoines, là où par ailleurs, la fiscalité des revenus est défaillante et où l'imposition des successions agissait comme un backstop, un filet de sécurité. Avec les projets de réformes des droits de successions, vous touchez en fait au même type de contribuables que pour la taxe Zucman, c'est-à-dire les centi-millionnaires et milliardaires, dont la fortune est structurée dans des holdings qui optimisent agressivement leur fiscalité et ils vont se battre pour empêcher tout débat. Mais ces questions vont rester incontournables. Dans un contexte budgétaire tendu, il est inévitable que la question de la taxation des hauts revenus et patrimoines continue de se poser. Et à part la taxe Zucman, aucune proposition sérieuse ne s'attelle à ce problème pour l'instant.